

Le Conseil général accompagne les collégiens

A l'occasion de la rentrée des classes, Alain Schmitz, Président du Conseil général, se rend le 5 septembre au collège Victor Hugo à La-Celle-Saint-Cloud. Depuis les lois de décentralisation, le Conseil général mène une politique volontariste de travaux sur les 115 collèges dont il a reçu la responsabilité.

Le Conseil général consacre chaque année 100 M€, soit 10% du budget départemental, à la politique en faveur des collèges. 40 M€ sont employés à l'investissement dans les collèges du département. Au-delà des 40 collèges construits ou reconstruits depuis 1986, 44 établissements ont fait l'objet d'une réhabilitation lourde et tous les autres ont bénéficié d'interventions pour des remises aux normes ou à niveau.

Le Conseil général maintient une politique patrimoniale ambitieuse afin de fournir aux collégiens yvelinois des locaux adéquats pour étudier. En 2013, un certain nombre d'opérations sont en cours :

- l'achèvement de la réhabilitation du collège Paul Bert à Chatou ;
- la construction du 2^e collège à Achères, qui sera le 2^e collège HQE (Haute Qualité Environnementale) du département ;
- la reconstruction partielle du collège Victor Hugo à La-Celle-Saint-Cloud.

Le collège Victor Hugo à La-Celle-Saint-Cloud est constitué de 2 bâtiments. L'un construit en 1967, a fait l'objet de plusieurs campagnes de travaux pour sa réhabilitation complète. Le second bâtiment, construit en 1956 sera démolé puis reconstruit pour rétablir une capacité de 600 élèves. Les travaux, d'un coût de 10,3 M€, permettront de réduire l'étiquette énergétique du bâtiment, d'améliorer la fonctionnalité du collège et de participer à son insertion urbaine.

Chaque année, le Conseil général consacre 1,8 M€ à la politique TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement). Aujourd'hui 10 000 ordinateurs et près de 1 600 TNI (tableau numérique interactif) ont été installés dans les collèges. Dès la rentrée scolaire, près de 1 000 ordinateurs et 250 VPI (vidéo-projecteurs interactifs) seront livrés.

Par ailleurs, dans un souci d'assurer la continuité entre l'école et le collège, le Conseil général des Yvelines est l'un des premiers en France à avoir soutenu financièrement les communes pour l'équipement en TNI des écoles primaire. Ainsi, plus de 1000 équipements sont concernés par cette aide.

Contact presse :

Alexia Borrás

Tél. : 01 39 07 70 77

aborras@yvelines.fr

